

La séance est ouverte à 20h40.

L'an deux mil vingt-trois,
Le trente et un août à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/08/2023

Secrétaire de séance : *POBLE Sonia*

Présents : *BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Cathy, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, BOUTCHAKKOUCHT Hafid.*

Absents excusés : *CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, LAHCINI Yasmina, MINATEL Thierry.*

Absents non excusés : *DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.*

Absents ayant donné pouvoir : *BILLA Thi-Mai donne pouvoir à BAURENS Serge.*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Conventions de servitudes – SDEHG – Mutation Poste Transfo P7 – Saint Marty – 6AT0127 (34/23)

(01/3108/2023 – Urbanisme – Gestion Foncière)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve les termes de ces conventions de servitudes.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes annexées à la présente.

2- Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux – Commune de Miremont - SPEHA (35/23)

(02/3108/2023 – Intercommunalités)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve les termes de cette convention entre le SPEHA et la Commune de Miremont pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

3- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – RPOS – du SPEHA pour l'exercice 2022 (36/23)

(03/3108/2023 – Intercommunalités)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2022 qui a été approuvé par le SPEHA lors du conseil syndical du 29 juin 2023.

Précise que ce rapport sera mis à disposition des abonnés du service.

4- Commission d'appel d'offre – Remplacement d'un membre démissionnaire (37/23)

(04/3108/2023 – Elections)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Proclame élus les membres titulaires suivants :

DIDIER Claude, RAMOS Jean-Louis, MEYER Gérald.

Proclame élus les membres suppléants suivants :

BILLA Thi-Maï, DIDIER Claude, BOUTCHAKKOUCHT Hafid, DIDIER Éric.

5- Modification durée hebdomadaire - Contractuels (38/23)

(05/3108/2023 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Autorise Monsieur le Maire à modifier la durée hebdomadaire de certains postes en contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, conformément au tableau annexé à la présente.

Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget 2023 de la Commune de Miremont.

6- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire – Adjoint Technique Territorial (39/23)

(06/3108/2023 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de cuisinier en restauration suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 01/09/2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 378 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2023.

7- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Adjoint Administratif Territorial (40/23)

(07/3108/2023 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'agent administratif polyvalent, secrétariat de mairie et agence postale communale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail

égale à 35/35^{ème}, à compter du 01/09/2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 371 indice majoré 364, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6413 du budget primitif 2023.

8- Demande d'audit énergétique auprès du S.D.E.H.G. Bâtiment « Maison Loubery », local libéral 24 rue François Carles & local commercial 50 A Route des Pyrénées (41/23)

(08/3108/2023 – Comptabilité - Subventions)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Adopte le projet d'audit énergétique des bâtiments : Maison Loubery

S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment

S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

9- Prise en charge des frais d'acte notarié, pour la résiliation de la location gérance dans l'affaire de M. DE FIGUEIREDO LOPES. (Afin de permettre l'émission d'un titre de recettes auprès de la DGFIP) (42/23)

(09/3108/2023 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 13 ; voix pour : 13, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve l'acceptation de prise en charge des frais d'acte dans l'affaire DE FIGUEIREDO pour un montant de 281.44 €.

S'Acquitte de la somme de 281.44 € auprès de l'étude de Maître Boyreau par l'émission d'un mandat au compte 6227 Frais d'actes et de contentieux.

Accepte l'émission d'un titre de recette au nom de M. DE FIGUEIREDO pour la somme de 281.44 € ainsi que la délibération autorisant la DGFIP à poursuivre la procédure et récupérer cette somme.

Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance levée à 21 h 10.

Fait à Miremont, le 01 Septembre 2023.

Le Maire,

Serge BAURENS.



Affiché le : 01/09/2023